

# Exemption liée au revenu pour des raisons d'âge, de maladie, ou du décès du (de la) conjoint(e)

## Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles

Année d'imposition foncière : 2024

Si votre revenu agricole brut en 2022 était inférieur à 7 000 \$ pour des raisons d'âge, de maladie (y compris les blessures) ou du décès de votre conjoint(e), vous pouvez demander d'être exempté de l'exigence de fournir un numéro du Programme d'inscription des entreprises agricoles. Pour être admissible à cette exemption, vous devez répondre aux critères suivants :

- Vous exploitez vous-même l'entreprise agricole.
- Vous ou votre conjoint(e) avez exploité l'entreprise agricole sur les biens-fonds inscrits sur ce formulaire depuis au moins dix ans.
- Les biens-fonds inscrits sur ce formulaire ont été imposés au taux d'imposition de la catégorie des biens-fonds agricoles depuis au moins 10 ans.
- L'entreprise agricole a déclaré un revenu agricole brut supérieur à zéro en 2022.

Pour une nouvelle demande d'exemption liée au revenu, remplir la **section B**. Pour une exemption liée au revenu expirée, remplir la **section C**.

### Section A : Renseignements sur le propriétaire du bien-fonds

Nom du ou des propriétaires du bien-fonds	Numéro de téléphone principal de l'entreprise
Numéro de rôle du ou des biens-fonds (disponible sur l'Avis d'évaluation foncière envoyé au propriétaire par la SEFM)	N <sup>bre</sup> d'années que vous exploitez ce bien-fonds

Joindre des pages additionnelles au besoin.

### Section B : Demande pour une nouvelle exemption

Si vous demandez cette exemption pour la première fois, répondre aux questions suivantes en ce qui concerne votre entreprise agricole, et joindre des copies de vos formulaires fiscaux de 2022 (voir **section E**). Si votre exemption est expirée, aller à la **section C**.

Raison de la diminution du revenu agricole  Âge  Maladie (y compris les blessures)  Décès du (de la) conjoint(e) (incluant les conjoint(e)s de fait ou les partenaires de même sexe)

#### Renseignements généraux

N<sup>bre</sup> d'années que vous exploitez une entreprise agricole :

Date à laquelle vous avez réduit l'ampleur de vos activités agricoles : AAAA/MM

Revenu agricole brut en 2022 :  
(comme déclaré dans le formulaire T2042 – État des résultats des activités d'une entreprise agricole)

#### Votre entreprise agricole avant la réduction de vos activités

N<sup>bre</sup> d'acres cultivés :

Principal produit agricole commercialisé :

Type de culture(s) produite(s) :  
(le cas échéant)

Type de bétail élevé :  
(le cas échéant)

## Section C : Exemption expirée

Si votre exemption liée au revenu pour des raisons d'âge, de maladie, ou du décès du (de la) conjoint(e) est expirée, sélectionner la situation qui s'applique à vous.

- Mon revenu agricole brut est toujours inférieur à 7 000 \$ (mais supérieur à zéro) et mon exemption pour des raisons d'âge, de maladie, ou du décès du (de la) conjoint(e) est expirée. Je présente une nouvelle demande pour cette exemption. (Joindre une copie de vos formulaires fiscaux pour 2022. Consulter la **section E**).
- J'ai un locataire qui exploite le bien-fonds et qui possède un numéro du PIEA valide. (Remplir le formulaire *Déclaration de l'agriculteur locataire*, disponible à l'adresse [agricorp.com/impotagricole](http://agricorp.com/impotagricole)).
- Mon entreprise agricole n'a pas généré de revenu agricole lors du dernier exercice. Par conséquent, je ne suis plus admissible au Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles.
- Mon revenu agricole brut est maintenant supérieur à 7 000 \$ et je n'ai plus besoin de cette exemption. (Inscrire votre numéro du PIEA actuel et valide, ou appeler Agricorp pour en obtenir un).

Numéro du PIEA						

## Section D : Accord et signature

Je comprends, j'accepte et je certifie que :

- Je respecterai toutes les exigences de la *Loi sur l'évaluation foncière* et du Règlement de l'Ontario 282/98 : Dispositions générales.
- L'entreprise agricole exploitée sur le bien-fonds respecte toutes les exigences de la loi.
- Il m'incombe d'informer immédiatement Agricorp de :
  - Tout changement concernant la propriété, le nom ou l'adresse.
  - Tout autre changement de situation relativement au maintien de l'admissibilité du bien-fonds dans le cadre du programme.  
Le défaut d'aviser Agricorp de tout changement de situation peut entraîner le retrait de votre bien-fonds du programme.
- La soumission de renseignements faux ou trompeurs dans ce formulaire pourrait entraîner le refus de cette demande et d'autres demandes futures que je pourrais présenter en mon nom, au nom d'une autre personne, ou au nom d'une autre personne qui entretient avec moi une relation commerciale agricole quelconque dans le cadre de laquelle serait présentée cette demande en vertu de la *Loi sur l'évaluation foncière*, ou pourrait faire en sorte qu'une exemption reçue à la suite de la présentation de renseignements faux ou trompeurs soit révoquée et que tout paiement reçu en raison de cette exemption devrait devoir être remboursé.
- Les renseignements contenus dans ce document, ou qui sont soumis à Agricorp dans le cadre du programme ou dans le cadre d'autres programmes administrés par Agricorp ou le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO), peuvent être partagés entre Agricorp et tout ministère ou organisme gouvernemental, la Société d'évaluation foncière des municipalités, et les municipalités, et ce, à des fins d'administration, de vérification et d'évaluation du programme.
- Tous les renseignements soumis dans ce formulaire sont, à ma connaissance, vrais et exacts.

Signature du demandeur (non exigée pour les formulaires envoyés par courrier électronique)

Poste/titre (si vous signez au nom d'une société par actions ou d'une succession)

Date (AAAA/MM/JJ)

X

### Notes

La soumission du présent formulaire de demande par courrier électronique sera traitée comme équivalant à une signature électronique. Les demandes d'exemption liée au revenu sont soumises à des vérifications. Des documents justificatifs doivent être fournis sur demande.

## Section E : Soumission du formulaire dûment rempli et des documents justificatifs (au besoin)

Joindre une copie des documents suivants comme preuve de votre revenu en 2022 :

- *Formulaire T1 générale 2022 – Déclaration de revenus et de prestations (page 1 et page indiquant le revenu agricole brut – ligne 168), et*
- *Formulaire T2042 2022 – État des résultats des activités d'une entreprise agricole (pages 1 à 4), ou*
- *Formulaire T1163 2022 (pages 1 à 5)*

### Courrier, télécopieur ou courriel

Agricorp  
1 Stone Rd. W.  
C.P. 3660, succ. Centrale  
Guelph ON N1H 8M4  
Télec. : 519 826-4118  
contact@agricorp.com

### Des questions?

1 888 247-4999  
agricorp.com  
contact@agricorp.com  
ATS : 1 877 275-1380  
Formats accessibles disponibles

**Avis de collecte de renseignements personnels :** Agricorp recueille des renseignements personnels pour le Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles en vertu de la *Loi sur l'évaluation foncière* et de son règlement. Les renseignements personnels serviront à déterminer l'admissibilité au programme et ils seront partagés avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario ainsi qu'avec la Société d'évaluation foncière des municipalités. Les renseignements personnels sont traités conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Veuillez adresser vos questions concernant la collecte des renseignements au conseiller à la protection des renseignements personnels et agent chargé de la conformité d'Agricorp, C.P. 3660, succ. Centrale, Guelph ON N1H 8M4, Téléphone : 1 888 247-4999 ou par courrier électronique à l'adresse [ian.cowbrough@agricorp.com](mailto:ian.cowbrough@agricorp.com).